L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

Bureaux, No 72, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 18 NOVEMBRE.

FAITS DIVERS.

—Il y a eu un tremblement de terre au Havre.

" Depuis avant-hier, dit le *Journal du Havre*, on ne s'entretient dans la partie sud de notre ville que d'une secousse, très fortement ressentie, qui n'en fait guère moins avant neuf heures du soir, dans le quartier du Perrey, sur la rivage Quai et dans les rues voisines.

"Les observations régulières manquent sur les circonstances du phénomène ; mais les *détails* recueillis attestent surabondamment sa réalité. Ainsi l'on raconte qu'à Frascati les domestiques épouvantés se dispersent à l'enfuir de l'établissement, quand les secousse se sont arrêtées. Plusieurs personnes, déjà couchées, ont mis à bas du lit, tout effrayées quelques-unes même, plus fortement impressionnées, sont descendues au chemise dans la rue. Au café de Foote, sur la place des Pilotes, tous les meubles ont été ébranlés, les verres trépidaient sur les tables. Partout enfin mais principalement dans la rue de la Corderie et sur la Grand Quai, on a recueilli des indications identiques qui ne laissent aucun doute sur le fait d'un tremblement de terre au Havre, le 15 octobre 1864, à neuf heures et demie du soir.

"Le temps était beau, l'air calme, la marée à son plein."

On écrit de Panama :

M. de Zeltner, consul de France, vient de recevoir de S. E. M. Drouyn de Lhuys des présents destinés à plusieurs employés supérieurs de la compagnie du chemin de fer de Colon à Panama.

" MM. Tottes et Parker ont reçu chacun une riche bague en diamants au chiffre de S. M. Napoléon III, et M. Nelson une magnifique paire de pistolets à fil damasquiné ou or et dont la précision et le travail artistique ont été très remarqués à la dernière exposition universelle de Londres.

" Le gouvernement français a voulu récompenser aussi ceux qui, pendant la fièvre jaune, ont fait preuve de zèle et de dévouement. Le docteur Le Prédour, qui a succombé le 21, en organisant sa voyage de nuit pour MM. de Zeltner, Mazarredo de Lorca, en empêchant qu'ils ne fussent rejetés par une bande de nègres armés et envoyés de Panama pour s'emparer des papiers importants que portait le consulat français, est lui-même la victime de son dévouement. M. de Salazar ; Mazarredo, et pour s'opposer à son embarquement pour l'Europe."

—On peut se rendre un compte exact des dépenses qui figurent dans le budget du ministère de la marine, en jetant les yeux sur les chiffres qui suivent, indiquant ce que coûte, en combustible et accessoires, chaque bâtiment à vapeur, d'espèces différentes, pendant vingt-quatre heures :

Frégate à vapeur de 450 chevaux, 1,614 fr. (par vingt-quatre heures). — Corvette à vapeur de 320 chevaux, 1,223 fr. — Corvette à vapeur de 260 chevaux, 925 fr. — Bâtiment à vapeur de 180 chevaux, 719 fr.

Ainsi, dit le *Monde*, une frégate à vapeur affectant une traversée qui sera dans un mois, dépenseras 50,000 francs. Cette même frégate tenant la mer pendant une année entière, dépenseras 600,000 francs de combustible.

Il faut ajouter que les vaisseaux de guerre, dans la force en ce moment de 450 chevaux, dépensent (à 600 chevaux) 2,000 fr. environ par vingt-quatre heures. De telle sorte qu'en cinq mois environ l'*Alexander*, l'*Iéna* ou la *Ville-de-Paris*, par exemple, dépenseront pour plus de 700,000 fr. de charbon par an.

Les approvisionnements nécessaires de la flotte pour la combustible s'élèvent à 80 millions de kilogrammes de charbons de terre pour l'année.

—Les journaux de Bruxelles ont rapporté la fuite de M. Lecocq, receveur dans une des grandes villes de Belgique, laissant un énorme déficit dans sa caisse. Il paraît que M. L. s'est noyé dans la nuit du 30 au 3 octobre à bord du vapeur *Prince-Frédéric*, parti de Rotterdam pour Chesapeake le 1er octobre. Avant de s'embarquer, M. L. a écrit une longue lettre à sa femme, où il la prévient de sa résolution de se donner la mort pour lui assurer des droits à une pension qu'il estime devoir être de 38,000 francs.

—Je m'embarque à bord du *Prince Frédéric* sous mon vrai nom, écrit M. L. . . . Je laisse à terre entre les mains du notaire Hoockers, 19, Bosmpjes, à Rotterdam, un testament mystique, dont la première communication matériel que je aurai reçu l'acte de mes décès. J'ai embarqué avec moi tout ce qui peut contribuer à consumer mon identité. La troisième nuit que nous serons en mer, je monterai sur le point et me laisserai glisser le long de bord jusqu'au fond de la mer, le corps attaché à une cadène de cable en soie assez long pour que mon cadavre puisse être entraîné avec la marche de navire. Pour qu'on puisse repêcher facilement mon cadavre, je laisserai sur la table de mon cabine un billet informant le capitaine de ma disparition. Une bougie, après avoir brûlé quinze minutes, mettra le feu à un pistolet, et le bruit de la détonation fera entrer l'un des hommes de quart dans ma chambre. Je laisse le reste au soin de la Providence."

—On raconte, dit le *Figaro*, devenu Mlle X....., que *Vermont* a déjà gagné plus de quinze cent mille francs. Voici comment :

Quinze cent mille francs ! s'est-elle écriée, en entendu qui est venu à Paris en sabots !

—Le *Progrès* de Lyon annonce qu'une maison de cette ville avait reçu une commande de 300,000 kilogrammes de bandes d'acier pour faire des cerceaux de crinolines.

Le *Nord* fait remarquer que ce chiffre, qui paraît tout d'abord énorme, est loin de représenter la majeure partie de l'acier employé pour les jupes des dames.

Une seule maison de Paris vend annuellement 600,000 kil. de cerceaux d'acier.

De reste, pour se faire une idée de ce commerce, qui est né avec la mode des crinolines, on n'a qu'à calculer que chaque femme ou jeune personne possède au moins un ou deux jupons d'acier ; chacun contient de 20 à 30 mètres de métal, qui pèsent en moyenne 500 grammes, soit 1 kilog. d'acier par personne, et comme la population féminine adulte de la France s'élève à 12,000,000 d'âmes, ce sont 12,000,000 de kil. d'acier qui sont mis en jeu par la service de la plus belle moitié du peuple français.

Si l'on joint à ce chiffre celui des kilogrammes d'acier employés pour les crinolines allemandes, anglaises, russes, etc., on pourra se faire une idée de l'immense industrie créée par cette mode, que l'on a tant attaquée, et l'on viendra peut-être à la protéger comme un intérêt social.

—M. Mosehet, capitaine de frégate, parti de Cherbourg pour le Brésil à bord de la *Levrette*, s'est exprimé en ces termes au sujet d'un boulet qu'il a observé en pleine mer, en face des côtes d'Espagne, entre Carthagène et Porto :

" Dimanche, la nuit du 2 au 3 septembre, le ciel était très clair. On vit de nombreuses étoiles filantes.

" A 1 heure 30 minutes, un très beau bolide partant de la petite Ourse se dirigea vers le sud-est pour éclater au quart de moreaux, à 10° environ au-dessus de l'horizon.

" Il était très lumineux et avait dix minutes de diamètre."

DÉCOUVERTE D'UNE PLANÈTE.—Le Verrier a reçu de M. Tempel, un infatigable astronome, qui est aujourd'hui à sa cinquième découverte, la nouvelle céleste, la lettre suivante, qui annonce la découverte d'une nouvelle petite planète :

"Marseille, le 6 octobre 1864

Monsieur le rédacteur,

"Le 29 septembre dernier, j'ai découvert la 81e planète du groupe entre Mars et Jupiter.

" M. Luther, en vrai mécromme et directeur de l'observatoire de Bilk (Allemagne rhénane), me confirme cette découverte par un bulletin en date du 4 octobre courant.

" La position de cette planète était le 30 septembre, à 8 heur matin, au méridien droite 8 heures 16 minutes 35 secondes, et en déclinaison boréale 3° 48'. Elle a l'éclat d'une étoile de 10e à 11e de grandeur.

" Agréez, &c

" C. TEMPEL."

Compagnie d'assurances, de 5e Ordre de la Nouvelle-Orléans.

Septième état annuel de la Compagnie d'Assurances de l'Union, publié ainsi que l'exige la loi et en charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 septembre 1863 ..... $ 68,367 82
Primes sur les risques d'incendie 29,999 82
Primes sur les risques de rivières 18,368 00
Total ..... $ 48,367 82
Primes remboursées 1,281 25
Reste ..... $ 46,086 57
Primes non expirées le 30 sept. 1863 ..... 20,849 32
Primes non expirées le 30 sept. 1864 ..... 19,587 32
Diminution 1,262 00
Primes gagnées ..... $ 44,824 57
Intérêts sur placements 1,543 84
Total ..... $ 46,368 41
Pertes payées ..... $ 27,814 00
Frais d'agence 2,000 00
Frais d'administration 11,000 00
Total ..... $ 40,814 00
Balance ..... $ 5,554 41

Le bilan suivant, tiré des livres de la Compagnie, montre l'état de ses affaires le 30 septembre 1864 :

ACTIF.

Montant net des primes ..... $ 19,587 32
Intérêts courus 1,543 84
Billets à ordre 10,000 00
Espèces en caisse 1,000 00
Total ..... $ 32,131 16

PASSIF.

Pertes à payer ..... $ 1,000 00
Dividende 25,000 00
Profits et pertes 6,131 16
Total ..... $ 32,131 16

Le soussigné, président de la Compagnie d'Assurances de l'Union, certifie que le bilan ci-dessus est exact et sincère.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Sworn to and subscribed before me, this 23rd day of May, 1864.

T. H. BRUNNIER,
Third Justice of the Peace.

The Board of Directors have resolved to pay five (5) per cent. on the outstanding certificates of Scrip on and after this day.

—DIRECTEURS—

Jos. J. Adams, F. Darrive,
J. H. Rivet, C. Kohn,
F. Chiapella, Jos. Degruenich,
L. V. Gaudet, A. Broussard,
L. V. Gaudet, J. J. Salomon,
F. Labat, C. Coutin,
A. Chiapella.

may1

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES CITOYENS.

L'ETAT pour deuxième d'cette Compagnie est publié conformément aux conditions requises par sa charte, savoir :

Nlle Orléans, 14 décembre 1863.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 novembre 1863, savoir : $195,350 31

Primes sur risques d'incen $112,982 23
Primes sur risques de rivières 82,368 08
Total $195,350 31
Primes remboursées 9,067 67
A déduire, primes sur risques non expirés $186,282 64
Montant des primes non expirés $37,565 80
Primes remboursables 4,066 76
Reste ..... $ 33,499 04
Montant des primes le 30 sept. 1863 ..... $ 35,000 00
Primes non expirées le 30 sept. 1864 ..... 33,499 04
Diminution 1,500 96
Primes gagnées $184,781 68
Intérêts sur primes 1,593 06
Total $186,374 74

Les Directeurs ont statué, dans leur assemblée générale du 30 novembre prés. payer, à partir du premier janvier prochain, un dividende de dix pour cent sur les certificats constatant les primes payées depuis le premier janvier 1863, et ont ordonné que le dividende de quinze pour cent sur les certificats constatant les primes payées depuis le premier janvier 1862, et le dividende de trente pour cent sur les certificats constatant les primes payées depuis le premier janvier 1861, soient et seront payables à partir de ce jour.

—Directeurs—

C. W. Babcock, J. M. Caballero,
T. Bailey Blanchard, jr., A. Mendez,
Franklin Fortrell, F. A. Nobles,
Jos. Degruenich, Jos. Hingle,
Geo. Eustis, Jr. Sig. Sauer,
P. J. Waguespack.

UNION INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS

SEVENTH ANNUAL STATEMENT of the Union Insurance Company, published as required by law and charter.

Amount of Premiums received during the year and ending 30th September, 1863 ..... $ 68,367 82
Premiums on Fire Risks ..... $ 29,999 82
Premiums on Marine Risks 38,368 00
Total ..... $ 68,367 82
Less returned Premiums 1,281 25
Net Premiums ..... $ 66,086 57
Unearned Premiums, April 30, 1863 ..... 20,849 32
Gold Losses during the year viz: ..... $ 27,814 00
Silver Losses 2,324 00
Expenses 11,000 00
Total Losses ..... $ 41,138 00
Reinsurance and interest on scrip 1,543 84
Premiums on Policies not marked 27,814 00
Interest for unterminated 11,000 00
Total ..... $ 39,775,61- 127,726

The directors of the Company are :

Capital Stock paid in $125,000 00
Losses covered by Mortgage 19,000 00
Bills Receivable for Premiums 10,000 00
Bills Receivable for Premiums 30,000 00
Scrip and Profits unpaid 2,000 00
Bonds, Stocks and other securities 20,000 00
Unterminated Risks 20,000 00
Cash 11,000 00
Individual accounts for premiums 20,000 00
..... $ 256,000 00

The above statement is a just, true and correct statement from the books of the Company.

A. CHIAPELLA, President.
J. M. CRAWFORD, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans :

Sworn to and subscribed before me this 2nd day of May, 1864.

T. H. BRUNNIER,
Third Justice of the Peace.

The Board of Directors have resolved to pay five (5) per cent. on the outstanding certificates of Scrip on and after this day.

—DIRECTORS—

Jos. J. Adams, F. Darrive,
J. H. Rivet, C. Kohn,
F. Chiapella, Jos. Degruenich,
L. V. Gaudet, A. Broussard,
L. V. Gaudet, J. J. Salomon,
F. Labat, C. Coutin,
A. Chiapella.

may1

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES CITOYENS.

L'ETAT pour deuxième d'cette Compagnie est publié conformément aux conditions requises par sa charte, savoir :

Nlle Orléans, 14 décembre 1863.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 novembre 1863, savoir : $195,350 31

Primes sur risques d'incen $112,982 23
Primes sur risques de rivières 82,368 08
Total $195,350 31
Primes remboursées 9,067 67
A déduire, primes sur risques non expirés $186,282 64
Montant des primes non expirés $37,565 80
Primes remboursables 4,066 76
Reste ..... $ 33,499 04
Montant des primes le 30 sept. 1863 ..... $ 35,000 00
Primes non expirées le 30 sept. 1864 ..... 33,499 04
Diminution 1,500 96
Primes gagnées $184,781 68
Intérêts sur primes 1,593 06
Total $186,374 74

Les Directeurs ont statué, dans leur assemblée générale du 30 novembre prés. payer, à partir du premier janvier prochain, un dividende de dix pour cent sur les certificats constatant les primes payées depuis le premier janvier 1863, et ont ordonné que le dividende de quinze pour cent sur les certificats constatant les primes payées depuis le premier janvier 1862, et le dividende de trente pour cent sur les certificats constatant les primes payées depuis le premier janvier 1861, soient et seront payables à partir de ce jour.

—Directeurs—

C. W. Babcock, J. M. Caballero,
T. Bailey Blanchard, jr., A. Mendez,
Franklin Fortrell, F. A. Nobles,
Jos. Degruenich, Jos. Hingle,
Geo. Eustis, Jr. Sig. Sauer,
P. J. Waguespack.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à ses chartes, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes pour l'année expirée le 31 mai 1864, y compris les primes expirées de l'année précédente $1,602,290 34

Sur les risques d'incendie $1,449,290 34
Sur les risques des rivières 153,000 00
Total des primes $1,602,290 34
Primes remboursées ..... $ 184,851 00
Primes non expirées 18,720 84 203,571 84
Montant net des primes le 31 mai 1864 ..... $1,398,718 50
Portion payée pour l'année expirée le 31 mai 1864 ..... 1,398,718 50
Sur les risques d'incendie $1,171,751 85
Sur les risques de rivières 11,650 00
Sur les risques de navigation 215,316 65
Total $1,398,718 50

Remboursé, 10 pour cent ..... $ 139,871 85
Escompte 13,980 00
Dividende 125,883 00
Taxes, patente, &c. 10,000 00
Intérêt sur scrip 2,987 40
..... $ 292,722 25
Bénéfice net ..... $ 1,105,996 25
Bénéfice de la Compagnie est comme suit :
En caisse ..... $ 72,111 61
Ingénieur locataires 20,000 00
Billets payables par assurés 100,000 00
Billets garantis par assurés 100,000 00
Billets hypothécaires 175,000 00
Billets payables par assurés 150,000 00
Billets de la Banque de Louisiane 1,000 00
Billets de la Banque du Commerce 1,000 00
Billets de la Banque des Marchands 1,000 00
Billets de la Banque de la Nlle-Orléans 1,000 00
Billets à recevoir 25,000 00
Billets à recevoir, compagnies mutuelles 1,000 00
..... $ 1,000,000 00
En sus :
Intérêts à payer en juillet ..... $ 50,267 50
Intérêts sûrs à recevoir ..... 55,851 67 $ 95,404 56
Actif net ..... $ 1,095,117 61

ETAT DE LA LOUISIANE,
PAROISSE D'ORLÉANS.

Qu'il est constaté par les livres de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans, dont le bureau est situé au coin de la rue de Chartres et de la rue Bienville, en cette ville, que le susdit état est vrai et correct. Et de plus, que le soussigné, président de ladite Compagnie, a fait déposer et certifier par-devant moi copie exacte, véritable et fidèle des livres de la dite Compagnie.

C. GAILLARD, président.
A. GRANGER, secrétaire.

Sermenté et souscrit devant moi, ce 1er novembre 1864.

J. M. DE LAGARDE,
Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de quatre-vingts pour cent (80 pour cent) sur toutes les primes non expirées prélevées pour les premiers mois de l'année 1864, et un dividende de quarante pour cent (40 pour cent) sur les primes prélevées pour les premiers mois de l'année 1863, payables à partir de ce jour.

—DIRECTEURS—

C. Hillenberger, Charles Sauer,
F. Rasquin, David Morel,
H. Pelz, F. Schaffer,
J. M. Hall, Jos. Fortier.

Consulat de France.

Avis nécessaire—Novembre 1864.

Tout individu à se présenter au consulat, pour affaires qui lui intéressent, les personnes dont les noms suivent :

Blanchet, Hyacinthe
Blanchet, Pierre
Bouchet, de la paroisse de la Fourche Coupée, Louisiane
Bonnet, Louis
Bloch, Mme

Bouchet, Louis
Chaumont, Hyacinthe
Chaumont, Charles
Chaumont, Frédéric

Duplessis, Mme Vve
Dubuisson, Henri
Dupuis, Philippe
Dupuis, Marie Rose
Dupuis, Baptiste
Desmarouard, Claude Fyole
Delamarre, Adrien

Englebrecht, Louis A
Eckert, Emile

Fleury, Mme Vve
Fredelin, Bernard

Garon, Jean Baptiste
Gout, Dominique
Godon, Jean Baptiste
Garland, Alphonse
Garland, Joseph
Gout, Pierre

Hubert, la famille

Hombacher, Mme
Hamon, L. T
Hamon, Alexandre

Le Blanchard, Mlle
Leglaise, Aquillina Mlle
Lefèvre, Mlle
Lefèvre, Marie Louise Mlle
Lefèvre, Mlle
Lagarde, Jules Pierre
Lavy, Charles

Mouquet Louis, de la Fave
de la Fosse Coupée
Mouquet, Philippe
Mouquet, Antoine
Mouquet, Laudry

North, H

Pouvre, Fleida
Potier François, les époux
Pigeon, Frédéric
Pigeon, Victor
Pelon Jean

Rapelo, Mme Vve
Rochard, Abel
Rochard, Baptiste

Schmidt, Louis Edouard, hôtelier
Sauvé, Baptiste

Tellier, Louis Joseph

Vaquez, Paul

Note.—Les Français qui ont déposé des plaintes ou des réclamations depuis ce Consulat de France, et qui ne sont pas encore présentés pour les régulariser, sont invités à le faire le plus tôt possible.

Le chancelier de ce Consulat de France, chez lequel les susdites plaintes et réclamations ont été déposées, est autorisé à les retirer.

Le chancelier de ce Consulat de France, chez lequel les susdites plaintes et réclamations ont été déposées, est autorisé à les retirer.

2 nov

QUATRIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle DE L'ETAT DE LA LOUISIANE. A LA NOUVELLE ORLEANS.

Conformément aux réquisitions de sa charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 30 septembre 1864 :

Montant des primes pour l'année expirée le 30 septembre 1863 ..... $ 96,673 50

Sur les risques d'incendie ..... $ 83,300 44
Sur les risques de mer 10,000 00
Sur les risques de rivières 3,373 06

En sus :
Primes remboursées ..... $ 96,673 50
Risques non expirés 14,031 61

Montant net des primes ..... $ 82,641 89
Portion payée dans l'année ..... $ 82,641 89
Sur les risques d'incendie ..... $ 69,268 82
Sur les risques de mer 10,000 00
Sur les risques de rivières 3,373 06

Gratuité pour cent remboursé ..... $ 8,264 18
Dépenses, taxes, renouvellement, intérêt et contingent 20,000 00

Réduite net ..... $ 53,377 71

Montant net des primes ..... $ 82,641 89
En sus : montant des primes non expirés 14,031 61
Montant partichipant au bénéfice ..... $ 96,673 50
Différence entre les primes non expirés de l'année dernière et celle-ci 1,812 77
Réduite net primes ..... $ 97,186 66
Bénéfice gagnés par liquid. 107,219 50
Intérêts 118,97 32
De pour primes en vie de 34,500 19
Sont de l'état de la Louisiane 104,700 00
Sont de la ville et autres banques 5,000 00
Sortie de différentes sources, sous l'assurance 9,000 00
En sous, réclamations non payés ..... $ 23,976 81
Intérêt sur scrips 17,304 00 41,280 81
Net ..... $ 438,214 19

Etat de la Louisiane.

Parousse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'en ce souvenons que le 7 octobre 1865, par devant moi, greffier public dans et pour la paroisse et ville susdites, se sont présentés J. Vaudry, notaire public, et W. Wright, secrétaire du Comptoir d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans, lesquels ont déclaré que le susdit état a été fait conformément à la loi, désirant que le susdit état soit reconnu comme tel, et que copie soit donnée libre des livres de la Compagnie.

J. VAUDRY, président.
T. W. HICKS, secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, ce 9 octobre 1864.

JOSEPH CUVILLIER, notaire public.

Les Directeurs ont statué, dans leur assemblée générale du 30 novembre prés. payer, à partir du premier janvier prochain, un dividende de dix pour cent sur les certificats constatant les primes payées depuis le premier janvier 1863, et ont ordonné que le dividende de quinze pour cent sur les certificats constatant les primes payées depuis le premier janvier 1862, et le dividende de trente pour cent sur les certificats constatant les primes payées depuis le premier janvier 1861, soient et seront payables à partir de ce jour.

—Directeurs—

W. H. Babcock, J. M. Caballero,
T. Bailey Blanchard, jr., A. Mendez,
Franklin Fortrell, F. A. Nobles,
Jos. Degruenich, Jos. Hingle,
Geo. Eustis, Jr. Sig. Sauer,
P. J. Waguespack.

UNION INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS

SEVENTH ANNUAL STATEMENT of the Union Insurance Company, published as required by law and charter.

Amount of Premiums received during the year and ending 30th September, 1863 ..... $ 68,367 82
Premiums on Fire Risks ..... $ 29,999 82
Premiums on Marine Risks 38,368 00
Total ..... $ 68,367 82
Less returned Premiums 1,281 25
Net Premiums ..... $ 66,086 57
Unearned Premiums, April 30, 1863 ..... 20,849 32
Gold Losses during the year viz: ..... $ 27,814 00
Silver Losses 2,324 00
Expenses 11,000 00
Total Losses ..... $ 41,138 00
Reinsurance and interest on scrip 1,543 84
Premiums on Policies not marked 27,814 00
Interest for unterminated 11,000 00
Total ..... $ 39,775,61- 127,726

The directors of the Company are :

Capital Stock paid in $125,000 00
Losses covered by Mortgage 19,000 00
Bills Receivable for Premiums 10,000 00
Bills Receivable for Premiums 30,000 00
Scrip and Profits unpaid 2,000 00
Bonds, Stocks and other securities 20,000 00
Unterminated Risks 20,000 00
Cash 11,000 00
Individual accounts for premiums 20,000 00
..... $ 256,000 00

The above statement is a just, true and correct statement from the books of the Company.

A. CHIAPELLA, President.
J. M. CRAWFORD, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans :

Sworn to and subscribed before me this 2nd day of May, 1864.

T. H. BRUNNIER,
Third Justice of the Peace.

The Board of Directors have resolved to pay five (5) per cent. on the outstanding certificates of Scrip on and after this day.

—DIRECTORS—

Jos. J. Adams, F. Darrive,
J. H. Rivet, C. Kohn,
F. Chiapella, Jos. Degruenich,
L. V. Gaudet, A. Broussard,
L. V. Gaudet, J. J. Salomon,
F. Labat, C. Coutin,
A. Chiapella.

may1

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES CITOYENS.

L'ETAT pour deuxième d'cette Compagnie est publié conformément aux conditions requises par sa charte, savoir :

Nlle Orléans, 14 décembre 1863.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 novembre 1863, savoir : $195,350 31

Primes sur risques d'incen $112,982 23
Primes sur risques de rivières 82,368 08
Total $195,350 31
Primes remboursées 9,067 67
A déduire, primes sur risques non expirés $186,282 64
Montant des primes non expirés $37,565 80
Primes remboursables 4,066 76
Reste ..... $ 33,499 04
Montant des primes le 30 sept. 1863 ..... $ 35,000 00
Primes non expirées le 30 sept. 1864 ..... 33,499 04
Diminution 1,500 96
Primes gagnées $184,781 68
Intérêts sur primes 1,593 06
Total $186,374 74

Les Directeurs ont statué, dans leur assemblée générale du 30 novembre prés. payer, à partir du premier janvier prochain, un dividende de dix pour cent sur les certificats constatant les primes payées depuis le premier janvier 1863, et ont ordonné que le dividende de quinze pour cent sur les certificats constatant les primes payées depuis le premier janvier 1862, et le dividende de trente pour cent sur les certificats constatant les primes payées depuis le premier janvier 1861, soient et seront payables à partir de ce jour.

—Directeurs—

C. W. Babcock, J. M. Caballero,
T. Bailey Blanchard, jr., A. Mendez,
Franklin Fortrell, F. A. Nobles,
Jos. Degruenich, Jos. Hingle,
Geo. Eustis, Jr. Sig. Sauer,
P. J. Waguespack.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES MARCHANDS de la Nlle-Orléans.

DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à ses chartes, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes pour l'année expirée le 31 mai 1864, y compris les primes expirées de l'année précédente $1,602,290 34

Sur les risques d'incendie $1,449,290 34
Sur les risques des rivières 153,000 00
Total des primes $1,602,290 34
Primes remboursées ..... $ 184,851 00
Primes non expirées 18,720 84 203,571 84
Montant net des primes le 31 mai 1864 ..... $1,398,718 50
Portion payée dans l'année expirée le 31 mai 1864 ..... 1,398,718 50
Sur les risques d'incendie $1,171,751 85
Sur les risques de rivières 11,650 00
Sur les risques de navigation 215,316 65
Total $1,398,718 50

Remboursé, 10 pour cent ..... $ 139,871 85
Escompte 13,980 00
Dividende 125,883 00
Taxes, patente, &c. 10,000 00
Intérêt sur scrip 2,987 40
..... $ 292,722 25
Bénéfice net ..... $ 1,105,996 25
Bénéfice de la Compagnie est comme suit :
En caisse ..... $ 72,111 61
Ingénieur locataires 20,000 00
Billets payables par assurés 100,000 00
Billets garantis par assurés 100,000 00
Billets hypothécaires 175,000 00
Billets payables par assurés 150,000 00
Billets de la Banque de Louisiane 1,000 00
Billets de la Banque du Commerce 1,000 00
Billets de la Banque des Marchands 1,000 00
Billets de la Banque de la Nlle-Orléans 1,000 00
Billets à recevoir 25,000 00
Billets à recevoir, compagnies mutuelles 1,000 00
..... $ 1,000,000 00
En sus :
Intérêts à payer en juillet ..... $ 50,267 50
Intérêts sûrs à recevoir ..... 55,851 67 $ 95,404 56
Actif net ..... $ 1,095,117 61

ETAT DE LA LOUISIANE,
PAROISSE D'ORLÉANS.

Qu'il est constaté par les livres de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans, dont le bureau est situé au coin de la rue de Chartres et de la rue Bienville, en cette ville, que le susdit état est vrai et correct. Et de plus, que le soussigné, président de ladite Compagnie, a fait déposer et certifier par-devant moi copie exacte, véritable et fidèle des livres de la dite Compagnie.

C. GAILLARD, président.
A. GRANGER, secrétaire.

Sermenté et souscrit devant moi, ce 1er novembre 1864.

J. M. DE LAGARDE,
Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de quatre-vingts pour cent (80 pour cent) sur toutes les primes non expirées prélevées pour les premiers mois de l'année 1864, et un dividende de quarante pour cent (40 pour cent) sur les primes prélevées pour les premiers mois de l'année 1863, payables à partir de ce jour.

—DIRECTEURS—

C. Hillenberger, Charles Sauer,
F. Rasquin, David Morel,
H. Pelz, F. Schaffer,
J. M. Hall, Jos. Fortier.

Consulat de France.

Avis nécessaire—Novembre 1864.

Tout individu à se présenter au consulat, pour affaires qui lui intéressent, les personnes dont les noms suivent :

Blanchet, Hyacinthe
Blanchet, Pierre
Bouchet, de la paroisse de la Fourche Coupée, Louisiane
Bonnet, Louis
Bloch, Mme

Bouchet, Louis
Chaumont, Hyacinthe
Chaumont, Charles
Chaumont, Frédéric

Duplessis, Mme Vve
Dubuisson, Henri
Dupuis, Philippe
Dupuis, Marie Rose
Dupuis, Baptiste
Desmarouard, Claude Fyole
Delamarre, Adrien

Englebrecht, Louis A
Eckert, Emile

Fleury, Mme Vve
Fredelin, Bernard

Garon, Jean Baptiste
Gout, Dominique
Godon, Jean Baptiste
Garland, Alphonse
Garland, Joseph
Gout, Pierre

Hubert, la famille

Hombacher, Mme
Hamon, L. T
Hamon, Alexandre

Le Blanchard, Mlle
Leglaise, Aquillina Mlle
Lefèvre, Mlle
Lefèvre, Marie Louise Mlle
Lefèvre, Mlle
Lagarde, Jules Pierre
Lavy, Charles

Mouquet Louis, de la Fave
de la Fosse Coupée
Mouquet, Philippe
Mouquet, Antoine
Mouquet, Laudry

North, H

Pouvre, Fleida
Potier François, les époux
Pigeon, Frédéric
Pigeon, Victor
Pelon Jean

Rapelo, Mme Vve
Rochard, Abel
Rochard, Baptiste

Schmidt, Louis Edouard, hôtelier
Sauvé, Baptiste

Tellier, Louis Joseph

Vaquez, Paul

Note.—Les Français qui ont déposé des plaintes ou des réclamations depuis ce Consulat de France, et qui ne sont pas encore présentés pour les régulariser, sont invités à le faire le plus tôt possible.

Le chancelier de ce Consulat de France, chez lequel les susdites plaintes et réclamations ont été déposées, est autorisé à les retirer.

Le chancelier de ce Consulat de France, chez lequel les susdites plaintes et réclamations ont été déposées, est autorisé à les retirer.

2 nov

QUATRIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle DE L'ETAT DE LA LOUISIANE. A LA NOUVELLE ORLEANS.

Conformément aux réquisitions de sa charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 30 septembre 1864 :

Montant des primes pour l'année expirée le 30 septembre 1863 ..... $ 96,673 50

Sur les risques d'incendie ..... $ 83,300 44
Sur les risques de mer 10,000 00
Sur les risques de rivières 3,373 06

En sus :
Primes remboursées ..... $ 96,673 50
Risques non expirés 14,031 61

Montant net des primes ..... $ 82,641 89
Portion payée dans l'année ..... $ 82,641 89
Sur les risques d'incendie ..... $ 69,268 82
Sur les risques de mer 10,000 00
Sur les risques de rivières 3,373 06

Gratuité pour cent remboursé ..... $ 8,264 18
Dépenses, taxes, renouvellement, intérêt et contingent 20,000 00

Réduite net ..... $ 53,377 71

Montant net des primes ..... $ 82,641 89
En sus : montant des primes non expirés 14,031 61
Montant partichipant au bénéfice ..... $ 96,673 50
Différence entre les primes non expirés de l'année dernière et celle-ci 1,812 77
Réduite net primes ..... $ 97,186 66
Bénéfice gagnés par liquid. 107,219 50
Intérêts 118,97 32
De pour primes en vie de 34,500 19
Sont de l'état de la Louisiane 104,700 00
Sont de la ville et autres banques 5,000 00
Sortie de différentes sources, sous l'assurance 9,000 00
En sous, réclamations non payés ..... $ 23,976 81
Intérêt sur scrips 17,304 00 41,280 81
Net ..... $ 438,214 19

Etat de la Louisiane.

Parousse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'en ce souvenons que le 7 octobre 1865, par devant moi, greffier public dans et pour la paroisse et ville susdites, se sont présentés J. Vaudry, notaire public, et W. Wright, secrétaire du Comptoir d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans, lesquels ont déclaré que le susdit état a été fait conformément à la loi, désirant que le susdit état soit reconnu comme tel, et que copie soit donnée libre des livres de la Compagnie.

J. VAUDRY, président.
T. W. HICKS, secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, ce 9 octobre 1864.

JOSEPH CUVILLIER, notaire public.

Les Directeurs ont statué, dans leur assemblée générale du 30 novembre prés. payer, à partir du premier janvier prochain, un dividende de dix pour cent sur les certificats constatant les primes payées depuis le premier janvier 1863, et ont ordonné que le dividende de quinze pour cent sur les certificats constatant les primes payées depuis le premier janvier 1862, et le dividende de trente pour cent sur les certificats constatant les primes payées depuis le premier janvier 1861, soient et seront payables à partir de ce jour.

—Directeurs—

W. H. Babcock, J. M. Caballero,
T. Bailey Blanchard, jr., A. Mendez,
Franklin Fortrell, F. A. Nobles,
Jos. Degruenich, Jos. Hingle,
Geo. Eustis, Jr. Sig. Sauer,
P. J. Waguespack.

UNION INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS

SEVENTH ANNUAL STATEMENT of the Union Insurance Company, published as required by law and charter.

Amount of Premiums received during the year and ending 30th September, 1863 ..... $ 68,367 82
Premiums on Fire Risks ..... $ 29,999 82
Premiums on Marine Risks 38,368 00
Total ..... $ 68,367 82
Less returned Premiums 1,281 25
Net Premiums ..... $ 66,086 57
Unearned Premiums, April 30, 1863 ..... 20,849 32
Gold Losses during the year viz: ..... $ 27,814 00
Silver Losses 2,324 00
Expenses 11,000 00
Total Losses ..... $ 41,138 00
Reinsurance and